

**Geoffroy Legentilhomme, Pedro Araujo,
Pierre Benz, Claire-Lise Debluë,
André Mach et Michael A. Strebel**

**1. Les familles patriciennes:
entre persistance et effacement**

« Depuis [la Régénération de 1830] le “Patricien” a été relégué au rang de curiosité historique, et si d’aventure, il parvient aujourd’hui à obtenir quelque place au soleil, il ne le doit ni à son nom ni à un quelconque privilège. »

*« Der Patrizier », Neue Zürcher Zeitung, 27 octobre 1942
(notre traduction).*

En 1942, Hans Schulthess-Hünerwadel (1872-1959) soulignait combien la suppression des privilèges politiques au XIX^e siècle avait consacré le mérite et le travail comme facteurs essentiels de l’accession aux positions d’élite et de la réussite en général. Pour ce journaliste et éditeur, lui-même issu d’une prestigieuse lignée patricienne et héritier d’une importante maison d’édition en main de sa famille depuis des générations, il va alors de soi que la position d’héritier ne constitue en rien un déterminant majeur pour accéder à des positions de pouvoir. Son parcours, pourtant, s’inscrit de façon exemplaire dans

une continuité dynastique marquée par la survivance pluriséculaire du patronyme. Ses propos correspondent-ils à une certaine réalité ou ne reflètent-ils que la négation de ces privilèges dynastiques? Autrement dit: les familles patriciennes deviennent-elles vraiment une «*curiosité historique*» au milieu du xx^e siècle, ou conservent-elles au contraire leur place au sein des instances de pouvoir des trois villes?

Trouvant son origine dans la Rome antique, la notion de patriciat renvoie à un groupe restreint de familles qui, par héritage ou acquisition, détiennent l'usage exclusif d'un droit de citoyenneté qui leur confère un monopole dans les fonctions politiques et administratives des villes sous l'Ancien Régime¹. En l'absence d'une tradition monarchique et, a fortiori, d'une noblesse organisée autour de la figure du souverain, les familles patriciennes représentent des «*aristocraties locales*», régissant sur les Conseils (terme désignant les organes exerçant les pouvoirs exécutif et législatif dans les villes). Même si certaines familles ont acquis des titres de noblesse octroyés par des monarchies étrangères, et suivent un mode de vie inspiré de la noblesse, la grande majorité d'entre elles, en particulier dans les trois villes protestantes prises en considération, se distinguent par leur participation active à la vie économique. Leur contribution au développement du capitalisme et à l'essor, dès le xvii^e siècle, de certaines branches économiques, tels l'industrie textile, le commerce ou les banques, leur a permis d'accumuler d'importantes richesses.

Suivant en cela Philipp Sarasin et en nous appuyant sur le *Répertoire des noms de famille suisses* (qui énumère jusqu'en 1962 les familles possédant le droit de cité d'une commune²), nous considérons comme patriciens les individus issus de familles ayant acquis le droit de bourgeoisie avant 1800³. Les bourgeois des villes perdent en effet à la fin du xviii^e siècle – avec l'instauration de la République helvétique en 1798 – leurs privilèges

¹ SCHLÄPPI Daniel, «*Patriciat*», in: *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2010. En ligne: <<https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016374/2010-09-27/>>, consulté le 15 juin 2023.

² Les données du *Répertoire des noms de famille suisses* sont disponibles en ligne à travers le *Dictionnaire historique de la Suisse*. En ligne: <<https://hls-dhs-dss.ch/famn/>>, consulté le 10 août 2023.

³ Dans les villes de l'Ancien Régime, le statut de bourgeois confère le droit de vote; il s'achète ou s'acquiert par la naissance. Cette notion de bourgeoisie renvoie donc ici à une catégorie juridique, plutôt que sociologique.

formels. Cette date est considérée rétrospectivement par les membres des familles patriciennes eux-mêmes comme marquant la fin d'un âge d'or⁴. Nous considérons par ailleurs que le patronyme constitue le marqueur de l'appartenance familiale. Autrement dit, un individu est considéré comme appartenant à une famille patricienne si ses ancêtres en ligne *paternelle directe* disposaient du droit de bourgeoisie avant 1800. En l'absence en Suisse d'«annuaires du patriciat», sur le modèle de ceux existant dans d'autres pays européens pour les détenteurs de titres nobiliaires, le poids démographique exact de ce groupe dans la population urbaine demeure cependant difficile à mesurer.

Ce chapitre examine le degré de persistance des familles patriciennes parmi les élites, et les mécanismes qui ont contribué à leur résilience, ou à leur effacement, durant la période 1890-1957. Ce choix chronologique résulte de contraintes liées au matériel empirique disponible. Il est en effet plus difficile d'identifier les liens de famille des élites patriciennes pour la période qui suit (couvrant les années-repères 1980, 2000 et 2020) : les données généalogiques ne sont en effet pas accessibles de manière systématique pour la population récente, souvent encore en vie⁵. Par ailleurs, l'*Almanach généalogique suisse* (*Schweizerisches Geschlechterbuch*), qui constitue la principale source relative aux anciennes familles, a cessé de paraître après 1965. Par conséquent, si nous avons pu documenter de manière très complète les liens de famille des élites patriciennes jusqu'en 1957, nos données sont en revanche beaucoup moins systématiques pour la période suivante.

La première section examine la proportion de patriciens représentés au sein des sphères de pouvoir et son évolution. La deuxième section explore le rôle des alliances matrimoniales en tant que stratégie de

⁴ Le concept de *Heimweh-98er*, ou «mélancolie de l'Avant 1798», est parfois utilisé pour désigner la nostalgie de la période précédant le régime de la Confédération helvétique introduit en 1798. Voir Z'GRAGGEN Andreas, *Adel in der Schweiz: wie Herrschaftsfamilien unser Land über Jahrhunderte prägten*, Zurich, NZZ Libro, 2018, p. 67.

⁵ Pour plus de détails, voir BENZ Pierre, ARAUJO Pedro, LEGENTILHOMME Geoffroy et al., «The power of Swiss patrician families: Between decline and persistence (1890–1957)», *Social Science History*, 2024.

préservation des positions de pouvoir. La troisième section évoque les formes de résiliences culturelles et institutionnelles entretenues par les familles patriciennes, qui perdurent jusqu'à l'époque contemporaine.

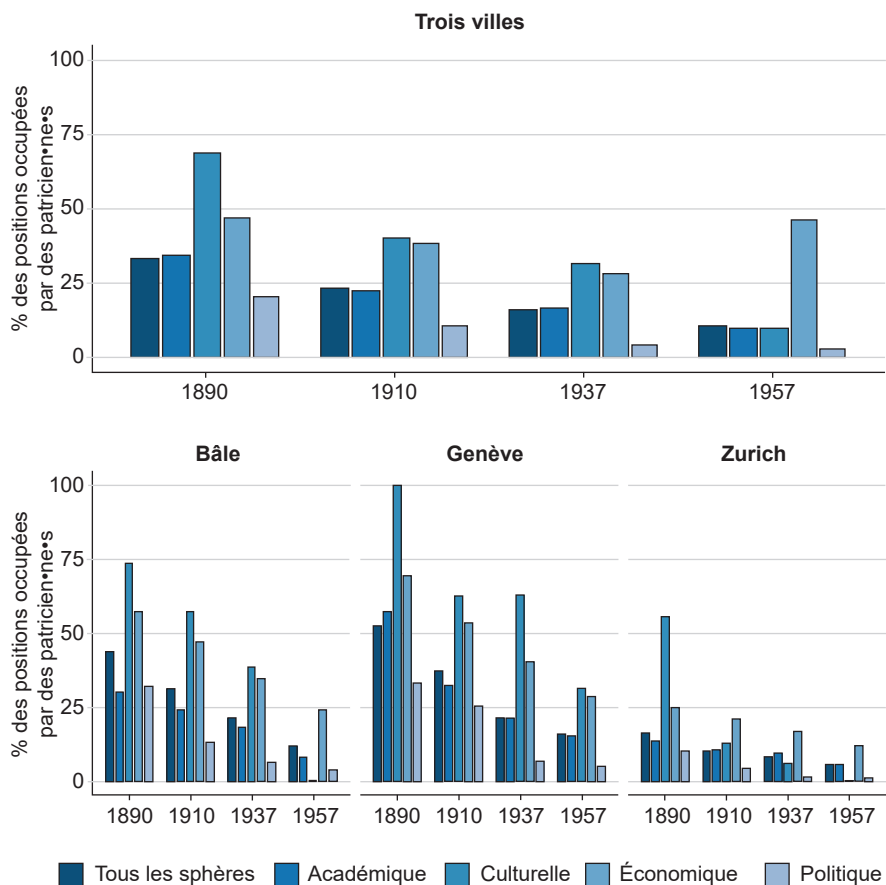
Les patriciens au pouvoir : une analyse longitudinale

Si, en 1890, les privilèges politiques *formels* sur lesquels s'est construite la domination patricienne ont déjà disparu dans l'ensemble du pays, les ressources accumulées au cours des siècles par les plus prospères d'entre ces familles, elles, demeurent et conditionnent leur maintien au pouvoir (voir **Introduction**). La présence patricienne parmi les élites positionnelles demeure significative jusque dans les années 1950. Afin d'évaluer cette persistance, nous déterminons la proportion des positions de pouvoir détenues par des individus issus de ces familles, pour les quatre sphères : académique, culturelle, économique et politique.

En moyenne, en 1890, un tiers des positions de pouvoir des trois villes sont occupées par des membres des familles patriciennes, avec cependant de fortes variations selon les villes et les sphères de pouvoir. Cette proportion, qui diminue régulièrement pour atteindre 10% en 1957 (**Graphique 1.1**), reflétant le relatif déclin des positions de pouvoir détenues par ces familles, est d'autant plus significative que ces familles ne représentent qu'une part négligeable de la population totale.

Le **Graphique 1.1** montre également que le taux de patriciens occupant des positions de pouvoir est plus faible à Zurich qu'à Bâle et Genève (16% en 1890, contre 43% et 52%, respectivement). Cette différence est en partie due au fait que Zurich dispose d'un territoire de campagne (l'«arrière-pays») beaucoup plus significatif que Bâle et Genève, deux villes-cantons où les périphéries jouent un rôle moindre. Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, les familles patriciennes zurichoises ont dû faire face à une contestation très forte du «mouvement démocratique», particulièrement implanté parmi la population rurale du canton (voir **Chapitre 6**). À Zurich, un nombre non négligeable de familles occupant des positions de pouvoir dans la sphère économique

Graphique 1.1 – Proportion de positions de pouvoir détenues par des patriciens



Source : Base de données des élites suisses (<<https://elitesuisse.unil.ch>>).

est issu de communes rurales (tels les Schwarzenbach, les Stehli ou les Hürlimann), dans lesquelles se développe au XIX^e siècle une industrie textile florissante (voir **Chapitre 9**).

La présence patricienne est particulièrement importante au sein de la sphère économique, et ce dans les trois villes étudiées. À Genève et à Bâle, la proportion de positions de pouvoir détenues par des

membres de familles patriciennes dépasse les 50 % en 1890. Cette présence marquée reflète la capacité de ces familles à transmettre les positions de pouvoir à leur descendance ainsi que le patrimoine accumulé d'une génération à l'autre. Les élites économiques bâloises sont, tant au XIX^e siècle qu'au XX^e siècle, essentiellement composées des membres des familles enrichies sous l'Ancien Régime par le commerce et la fabrication de rubans de soie (familles Burckhardt, Sarasin, Vischer). Le capital accumulé dans les activités liées à la soie joue en retour un rôle fondamental dans l'essor de la chimie. Tant Fritz Hoffmann-La Roche (1868-1920)⁶ que Johann Rudolf Geigy-Merian (1830-1917) sont issus de dynasties patriciennes de fabricants de rubans. À Genève, la présence patricienne est essentiellement incarnée par les dynasties de banquiers privés (comme les Hentsch, les Lombard, les Odier, ou encore les Pictet). Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, les représentants des familles patriciennes jouent en outre un rôle important dans la fondation de certaines des grandes compagnies d'assurance qui dominent encore aujourd'hui le marché, telle La Bâloise – encore en 1957, six des quatorze membres du Conseil d'administration étaient issus de familles patriciennes. Si la proportion de mandats économiques détenus par des patriciens tend à diminuer dès la fin du XIX^e siècle, elle demeure encore conséquente en 1957 à Genève et à Bâle (29 % et 24 % dans ces deux villes respectivement, contre seulement 12 % à Zurich).

Les patriciens sont également très présents dans la sphère culturelle et occupent une forte majorité des mandats au sein des comités directeurs des sociétés des beaux-arts (voir **Chapitre 8**). À Genève, la présence patricienne se maintient de façon claire jusqu'en 1957, et à Bâle jusqu'à la fin des années 1930 – une persistance en partie attribuable aux modalités de recrutement des comités centraux de ces sociétés, caractérisées par le fort pouvoir discrétionnaire de leurs membres, qui conduisent à un haut degré de cooptation. Emmanuel Hoffman-Stehlin

⁶ Pour mieux distinguer les individus et pour mettre en évidence les nombreuses alliances entre familles patriciennes, nous indiquons fréquemment le nom de famille principal ainsi que celui de l'épouse, comme cela était souvent pratiqué à l'époque par les élites elles-mêmes.

(1896-1932) incarne de façon typique la figure du patricien actif dans le milieu culturel. Fils de l'industriel Fritz Hoffmann-La Roche, il exerce au sein de la compagnie pharmaceutique paternelle des fonctions de direction. En parallèle à ses activités économiques, il se consacre à la collection d'œuvres d'art, et est élu président du *Basler Kunstverein* en 1930. À sa mort, son épouse Maja Stehlin (1896-1989) reprend le flambeau. À Zurich, les familles patriciennes sont également représentées au sein des principales institutions locales de la vie culturelle bourgeoise, telles la *Tonhalle Gesellschaft* et la *Zürcher Kunstgesellschaft*.

Dans la sphère académique, la présence patricienne est marquée par l'existence de dynasties universitaires, tels les Oltramare et les Martin à Genève ou les Burckhardt et les Hagenbach à Bâle. En 1890, les patriciens occupent deux tiers des positions au sein des élites académiques à Genève, et un tiers à Bâle. Ils y côtoient également d'importants contingents de professeurs étrangers (voir **Chapitre 10**). La proportion de patriciens décline cependant rapidement au cours des premières décennies du xx^e siècle pour atteindre respectivement 8% et 15% en 1957, dans un contexte de formalisation croissante des carrières académiques, d'une augmentation du nombre de chaires professorales et d'une plus grande ouverture sociale dans le recrutement des professeurs. Les membres des familles patriciennes sont également représentés à l'Université de Zurich – quoique dans une moindre mesure – par d'importantes figures de la vie intellectuelle, tels l'historien Gerold Meyer von Knonau (1843-1931) ou le constitutionnaliste Dietrich Schindler-Amsler (1890-1948). La dimension dynastique identifiable à Genève et à Bâle y est cependant moins prégnante.

Les familles patriciennes sont comparativement moins présentes dans les institutions politiques. La diminution est particulièrement forte dès la fin du xix^e siècle: d'un tiers en 1890 à Bâle et à Genève, cette proportion chute à 4% et 5% dans ces deux villes, respectivement. L'accès aux fonctions politiques est en effet déterminé par le suffrage universel, ce qui rend la cooptation par les pairs inopérante en tant que modalité de recrutement. De fait, les familles patriciennes font face, dès le milieu du xix^e siècle, à l'émergence de forces politiques concurrentes en provenance tant des milieux bourgeois qu'ouvriers (voir **Chapitre 6**).

Familles patriciennes et réseaux d'alliances matrimoniales

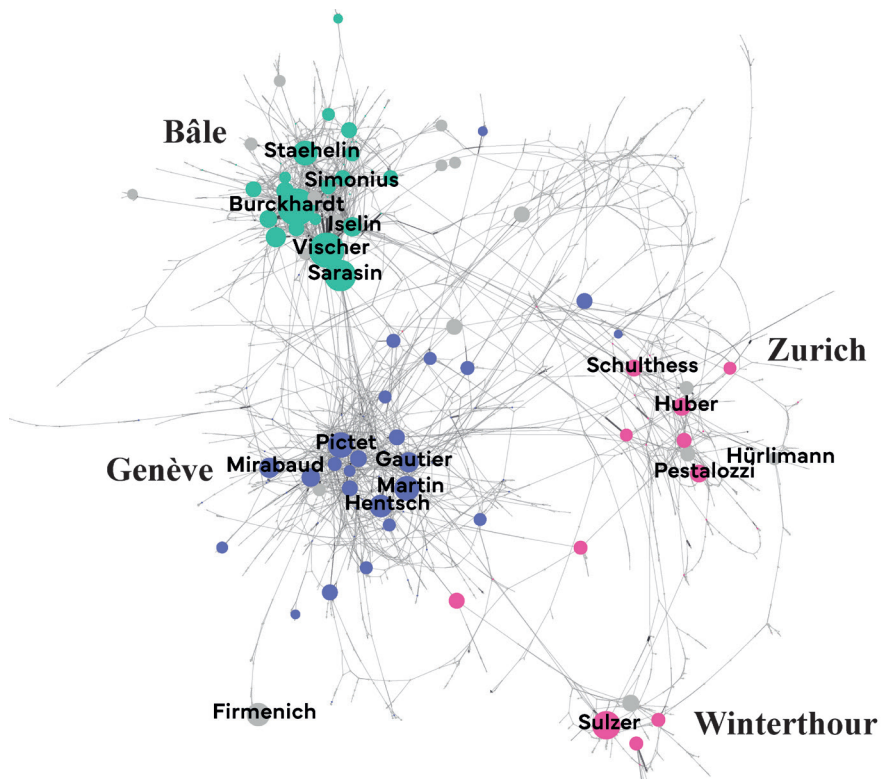
L'un des traits caractéristiques des élites patriciennes réside dans la densité des relations familiales qui les lient entre elles. Ces alliances familiales jouent un rôle central dans l'acquisition et la préservation du pouvoir. Elles œuvrent au renforcement d'une continuité de classe et à l'établissement d'une communauté d'intérêts. Les mariages entre individus appartenant à un même groupe social (endogamie) visent à préserver le capital économique et le prestige associé à un patronyme, et les entorses à cette norme sont souvent perçues de façon négative. Hans Schindler-Baumann (1896-1984), par exemple, membre d'une vieille famille patricienne de Glaris et président de la *Maschinenfabrik Oerlikon* (MFO), rapporte avoir entendu son père parler en ces termes d'un homme de la haute société ayant épousé une serveuse: « *C'était aussi grave que s'il avait été envoyé en prison pour escroquerie.* »⁷

Les nombreuses relations de parenté reliant entre elles les familles patriciennes forment un réseau (voir **Figure 1.1**) dont la structure fait ressortir trois grands pôles correspondant aux trois villes, auquel s'ajoute un pôle winterthourois de moindre envergure. On y distingue à Bâle, en haut à gauche, les familles Burckhardt, Vischer et Sarasin; à Genève, en bas à gauche, les familles Pictet, Martin et Hentsch notamment, et à Zurich, à droite, les familles Schulthess, Huber et Pestalozzi; en bas à droite, on retrouve les familles patriciennes de Winterthour, notamment les Sulzer⁸.

⁷ Cité dans WIESMANN Matthias, *Zauderer mit Charme: Hans Schindler und die Zwänge einer Zürcher Industriellenfamilie*, Baden, Hier und Jetzt, 2020, p. 35.

⁸ Si Winterthour a été sous l'Ancien Régime (et ce jusqu'en 1798) sujette de la Ville de Zurich, elle a bénéficié d'une importante autonomie, de sorte qu'une élite locale s'y est formée. Celle-ci conserve jusqu'au xx^e siècle une certaine distance avec le patriciat de la ville de Zurich, comme l'illustre dans la **Figure 1.1** la présence d'un réseau distinctif.

Figure 1.1 – Le réseau des liens de parenté des familles patriciennes entre 1890 et 1957



Note: la figure représente les liens de famille totaux sur la période 1890-1957. Les liens de famille incluent à la fois les liens d'affinité (par le mariage) et de consanguinité (ascendance et descendance). Ils sont représentés par les arêtes entre les nœuds. La taille des nœuds est quant à elle proportionnelle au nombre d'élites positionnelles d'une famille. La famille Burckhardt, par exemple, compte 41 élites occupant au moins une position de pouvoir sur la période 1890-1957.

Source: Base de données des élites suisses (<<https://elitesuisse.unil.ch>>).

Cette analyse de réseau met en évidence la plus forte densité du réseau familial pour Bâle et Genève, qui reflète l'endogamie patricienne particulièrement marquée pour ces deux villes⁹. Cet entre-soi familial dérive du caractère très concentré des élites urbaines, un phénomène renforcé notamment à Bâle-Ville par la rupture précoce (1833) avec Bâle-Campagne. Les alliances internes au patriciat peuvent cependant se compléter par des alliances, moins nombreuses, avec d'autres élites non patriciennes, comme l'illustre la présence dans le réseau des Firmenich (allié aux familles patriciennes genevoises par le mariage de Georges Firmenich avec Charlotte Gautier en 1946), des Simonius (famille allemande installée à Bâle au milieu du XIX^e siècle, alliée au patriciat local dès la seconde génération) ou des Hürlimann à Zurich. L'ascension économique de cette famille de brasseurs, issue d'une petite commune rurale du canton (Hombrechtikon) durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, s'accompagne d'une stratégie matrimoniale d'alliance dans les milieux patriciens. Albert Hürlimann (1857-1934), petit-fils du fondateur, épouse Anna Bertha Hirzel (1967-1949), issue d'une dynastie patricienne zurichoise particulièrement influente aux XVII^e et XVIII^e siècles. Hans Hürlimann (1891-1974), fils de Albert, épouse quant à lui Gertrud Huber (1897-?), petite-fille de l'industriel Peter Emil Huber (1836-1915), cofondateur de la MFO et également issu d'une prestigieuse lignée patricienne. Plus généralement, la forme de ce réseau illustre une double caractéristique typique des liens de famille patriciens: ces familles sont fortement connectées au sein d'une même région, mais les liens entre les trois régions sont assez rares, ce qui souligne le caractère fortement décentralisé de la Suisse et de ses structures de pouvoir.

Le rôle des alliances matrimoniales dans la promotion des intérêts familiaux se manifeste le plus clairement parmi les élites de la sphère économique. Faire appel aux membres de la famille par alliance permet en effet d'assurer la pérennité d'une entreprise. C'est ainsi que Jacob de Candolle (1778-1841), co-fondateur de la banque privée Candolle Turrettini & Cie, mobilise en 1841 Édouard Pictet (1813-1878), le neveu de sa femme. Celui-ci devient le principal associé de la banque, qui prend en 1848 la raison sociale Édouard Pictet & Cie. Les alliances

⁹ Pour plus de détails, voir BENZ et al., «The power of Swiss patrician families», 2024.

permettent ainsi d'éviter l'éclatement de la propriété d'une entreprise familiale. Pour cette raison, les mariages entre cousin-e-s au deuxième degré ne sont pas rares jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Ivan Mirabaud (1850-1935), par exemple, se marie en 1874 avec sa cousine germaine Alice Paccard (1854-1932). Tous les deux sont les petits-enfants de David-Marc Paccard (1794-1863), fondateur de la banque Paccard, Ador & Cie, qui devient Mirabaud & Cie en 1910. Les alliances matrimoniales permettent également de diversifier les intérêts stratégiques, en établissant des liens avec des familles actives dans de multiples secteurs. Par ces jeux d'alliances interentreprises, l'influence des familles peut s'étendre à de nombreux secteurs clés de l'économie locale et nationale.

Encadré 1.1 – La Suisse, un pays oligarchique ?

Au milieu de la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte marqué par de vives discussions sur le monde d'après-guerre, la concentration du pouvoir économique et politique dans les mains de grandes familles est violemment critiquée par des intellectuels et polémistes de gauche. En décembre 1943, une semaine avant l'élection du premier conseiller fédéral socialiste, paraît dans le journal *Das Volk*, organe de presse du Parti socialiste soleurois, un article intitulé « Les familles régnautes et le Conseil fédéral ». Signé Pollux (nom de plume d'un collectif composé des ingénieurs Georges Baehler et Jean A. Mussard), cet article entend démontrer que, si les grandes familles ne sont pas représentées de façon directe au sein du Conseil fédéral, elles exercent néanmoins, sinon un contrôle, une influence considérable sur ses membres. Plusieurs conseillers fédéraux sont ainsi proches des grandes banques ou des compagnies d'assurance contrôlées par les « familles régnautes ».

Le collectif Pollux dénonce ce qu'il interprète comme une forme de connivence entre la haute finance et l'exécutif fédéral, qui empêcherait la souveraineté populaire de s'exprimer pleinement. Un schéma composé de cercles concentriques accompagne l'article : la couche externe est formée des grandes familles, groupées par villes ; au centre figurent les conseillers fédéraux, vers lesquels pointent des flèches émanant des grands groupes possédés par ces grandes familles (voir **Illustration 1.1.**).

La dénonciation, par Pollux, de la concentration excessive du pouvoir entre les mains de quelques familles, liées de surcroît entre elles par des alliances matrimoniales, s'inscrit dans le développement d'un discours critique vis-à-vis des « trusts » et du « capitalisme monopolistique » depuis les années 1930. En France, cette critique prend la forme d'une mise à l'index – commune à la gauche anticapitaliste et à la droite antisémite – des « deux cents familles ». En Suisse, le socialiste bernois Fritz Giovanoli (1896-1964) dénonce en 1934 le « règne du capitalisme financier » qui s'exprime selon lui par la mainmise d'une poignée de familles sur les grandes entreprises à travers la structure des holdings (sociétés de participation).

Entre 1943 et 1945, le collectif Pollux publie une douzaine d'articles et de brochures, dont l'objectif est de rendre visibles la « structure profonde » du capitalisme suisse et les mécanismes de pouvoir qui l'animent grâce à la visualisation graphique, qui devient la marque de fabrique de Pollux.

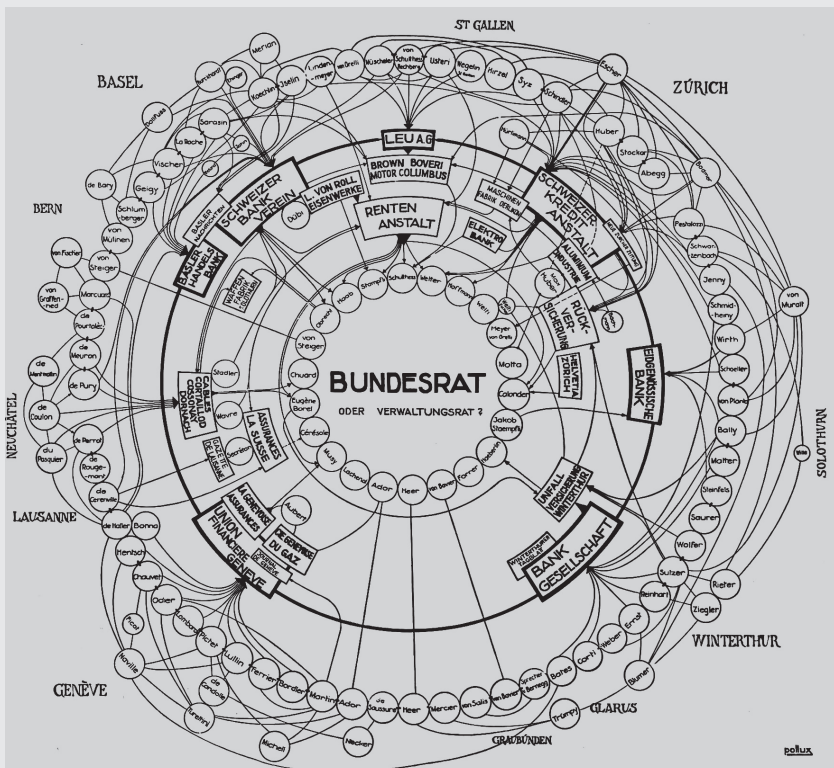


Illustration 1.1 – Pollux et les « familles régnantes » (1943).

Source: POLLUX, « Die herrschenden Familien und der Bundesrat », *Das Volk*, 9 décembre 1943.

Ces alliances matrimoniales endogames dépassent cependant le cadre de la sphère économique. Par ces alliances, les familles établissent des liens *entre* sphères de pouvoir. À la multipositionnalité individuelle (voir **Chapitre 2**) s'ajoutent donc des « multipositionnalités familiales ». Paul-Edmond Martin (1883-1969), professeur d'histoire à l'Université de Genève – et issu de la dynastie académique genevoise éponyme –, est lié à la dynastie bancaire des Pictet par sa femme, Albertine Pictet (1884-1946). Son grand-père, Ernest Pictet (1829-1909), en plus de ses nombreuses responsabilités au sein des milieux bancaires genevois, était actif politiquement, en tant qu'élu, tant au niveau communal, cantonal, que national. Cet exemple met en évidence l'existence d'une division du travail – consciemment élaborée ou non – interne à la famille ou interfamilles, par laquelle certaines branches se spécialisent dans des domaines particuliers. Ces chevauchements de relations familiales et de relations de pouvoir vont susciter dans les années 1930 et 1940 les critiques d'intellectuels issus de la gauche dénonçant la concentration excessive du pouvoir entre les mains de ces grandes familles (voir **Encadré 1.1**).

Permanences patriciennes

Le recul des représentants patriciens des positions de pouvoir au cours de la période 1890-1957 ne signifie pas pour autant que ces familles perdent toute influence. Celles-ci font en effet preuve d'une certaine résilience institutionnelle et mémorielle, qui ne sont pas directement visibles à travers l'approche positionnelle¹⁰.

Ces familles cultivent encore aujourd'hui une forte conscience historique et dynastique, entretenue par des institutions et des lieux de sociabilité particuliers. Les *fondations familiales* jouent de ce point de vue un rôle fondamental. Ces institutions – qui apparaissent d'abord sous le nom de *Fideikommiss* au début du xvi^e siècle – œuvrent à la préservation

¹⁰ Pour une étude des formes de résilience patricienne au xx^e siècle à partir du cas bernois, voir RIEDER Katrin, *Netzwerke des Konservatismus. Berner Bürgergemeinde und Patriziat im 19. und 20. Jahrhundert*, Zurich, Chronos, 2008.

du patrimoine collectif (à la fois symbolique et économique) accumulé au cours des décennies ou des siècles, et définissent statutairement les frontières de la famille en désignant les usufruitiers. Elles organisent également des formes de sociabilité au sein des familles et concourent de cette façon à en assurer la cohésion. Elles mettent en place régulièrement des assemblées de descendant·e·s, informant les membres de leurs activités et statuant sur l'allocation des revenus du capital familial. Les fondations de famille construisent en outre une mémoire collective, qui s'incarne par la production d'ouvrages historiques commémoratifs à l'occasion, typiquement, des anniversaires d'obtention du droit de bourgeoisie¹¹. Ces fondations lient chronologiquement les contemporains à leurs ancêtres et construisent ainsi une solidarité intergénérationnelle pluriséculaire. Les statuts de la fondation von Muralt sont à cet égard exemplaires: la fondation se fixe comme but de « *prendre en charge les frais d'éducation et d'équipement, et plus généralement de soutenir les descendants* » de cinq membres de la famille von Muralt nés au XVII^e siècle¹².

L'entretien et la construction d'une « mémoire patricienne » – garante d'une certaine forme de prestige symbolique – ne s'arrêtent cependant pas aux frontières de la famille. Dans les trois villes, les accomplissements des anciennes familles, considérées en tant que groupes, sont célébrés publiquement. À Zurich, les *Zürcher Taschenbücher*, – toujours publiés aujourd'hui – sont fondés en 1858 par des membres de la *Gesellschaft vom alten Zürich*, société fondée deux ans plus tôt par des patriciens, dont le but était de « *rétablir la distinction initiale [prévalant avant 1798] entre les patriciens de la ville de Zurich et les autres familles [jadis les sujets]* »¹³. À Genève, la

¹¹ Voir par exemple VUILLEUMIER Christophe, *Les Chenevière. Une famille genevoise 1582-2021*, Genève, Slatkine, 2021 ; EHRENBOLD Tobias et HAFNER Urs, *Stähelin, Staehelin, Stehelin: eine Basler Familie seit 1520*, Bâle, Christoph Merian Verlag, 2020. En ligne: <<https://ststst.ch/publikation/>> ; STUCKI Fritz, *Die Geschichte der Familie Bodmer von Zürich, 1543-1943*, Zurich, J. Rüeegg Söhne, 1942.

¹² Statuts de la Fondation de famille von Muralt, *Feuille officielle suisse du commerce*, 4 février 2021. En ligne: <<https://www.fundraiso.ch/sponsor/familienstiftung-von-muralt>>, consulté le 7 juin 2023.

¹³ ILLI Martin, *Die Constaffel in Zürich: von Bürgermeister Rudolf Brun bis ins 20. Jahrhundert*, Zurich, NZZ Verlag, 2003.



Illustration 1.2 – Zurich, Place du Münsterhof 8: Zunfthaus zur Waag (vers 1887).

Source: Baugeschichtliches Archiv/Archives de la construction de la Ville de Zurich (BAZ_099497).

Restauration patricienne de 1814 est encore commémorée aujourd’hui – et ce depuis 1883 à la suite d’une initiative du juriste et homme politique Gustave Pictet (1827-1900) – tous les 31 décembre par plusieurs coups de canon tirés de la Treille (promenade située en vieille-ville, surplombant le Parc des Bastions).

La permanence du patriciat s’exprime également par des formes spécifiques de sociabilité. Celle-ci se structure notamment, à Zurich et à Bâle, autour des *Zünfte*. Si ces guildes, ou corporations, perdent au cours du XIX^e siècle leurs prérogatives politiques, elles ne cessent de jouer un rôle symbolique et social important et constituant, tout au long du XIX^e et du XX^e siècle, des lieux où se tissent des réseaux, essentiellement entre les familles issues de l’ancien patriciat. L’appartenance à ces cercles dénote un attachement historique particulier à la ville et un certain statut élitare. Encore au début du XXI^e siècle, les corporations zurichoises organisent des soirées mondaines (*Jungzünfterball*) visant à susciter les rencontres pouvant donner lieu à des alliances matrimoniales internes à ce milieu. Cette sociabilité patricienne s’incarne également dans un folklore particulier, qui se manifeste par des parades annuelles organisées par les *Zünfte* – *Sechseläuten* à Zurich, *Fasnacht* à Bâle. Ces événements festifs donnent l’occasion aux *Zünfte* d’afficher – à travers l’exposition des blasons et le port de costumes imitant les vêtements d’Ancien Régime – leur historicité et donc de signaler la respectabilité des membres qui les composent. Il n’est pas rare que les sièges des fondations de famille soient situés dans les locaux de ces corporations¹⁴.

De l’ancien patriciat aux nouvelles dynasties

Le terme de patriciat est utilisé dans l’historiographie dans un contexte particulier, essentiellement celui de l’Époque moderne, et il peut sembler anachronique de l’employer pour les périodes plus tardives, a fortiori

¹⁴ Telle la fondation de la famille von Muralt à Zurich, située à la très exclusive *Gesellschaft der Schildner zum Schneggen*.

pour le ^{xx}^e siècle. Si le patriciat perd progressivement au ^{xix}^e siècle ses privilèges politiques, l'effacement de ce monopole ne s'est pas systématiquement traduit par un déclassement : beaucoup de ces familles patriciennes occupent encore un rôle important au sein de l'élite urbaine à la fin du ^{xix}^e et au début du ^{xx}^e siècle. Néanmoins, la tendance mise en évidence dans ce chapitre est celle de leur recul progressif au cours du ^{xx}^e siècle, à relativiser selon les sphères de pouvoir (moins marqué dans la sphère économique) et selon les villes (moins marqué pour Genève et Bâle qu'à Zurich). En dépit de cet effacement, ces familles patriciennes conservent une certaine cohésion, qui se manifeste notamment par l'endogamie, et, encore aujourd'hui, par l'entretien d'institutions et de pratiques, mémorielles et symboliques, qui contribuent à en assurer la permanence. Notre analyse nous conduit à contester l'affirmation de Hans Schulthess-Hünerwadel placée en exergue de ce chapitre : si les familles patriciennes perdent de leur prééminence au sein des sphères de pouvoir, elles n'en sont pas pour autant devenues au milieu du ^{xx}^e siècle des « curiosités historiques ».

De plus, l'effacement quantitatif des familles patriciennes parmi les élites positionnelles ne s'est pas traduit par un déclin de la famille en général *en tant qu'institution structurante des élites*. Au contraire, des tendances dynastiques demeurent visibles parmi la nouvelle élite qui émerge au ^{xx}^e siècle, c'est-à-dire celle issue ni des familles patriciennes, ni des dynasties industrielles ou commerciales du ^{xix}^e siècle. C'est particulièrement le cas au sein de la sphère économique – cette catégorie d'élite partageant avec les familles anciennement établies l'aspiration à la pérennité et à la transmission des avantages et positions acquis. Les Firmenich à Genève dans la parfumerie, les Bär (banque) et les Coninx (médias) à Zurich, constituent autant d'exemples de dynasties entrepreneuriales, structurées autour d'une entreprise aux mains de la famille, et autant d'exemples de la permanence du principe dynastique au sein des sphères sociales. L'émergence de ces nouvelles dynasties reflète plus généralement la transformation du profil des élites au cours du ^{xx}^e siècle, particulièrement marquée après la Première Guerre mondiale. À l'effacement patricien correspond l'essor de nouveaux profils, à la faveur à la fois des évolutions politiques au niveau local (essor du mouvement ouvrier dans les villes, voir

Chapitre 6) et des transformations du contexte économique (changements dans la gouvernance d'entreprise et de l'importance accrue accordée à la formation universitaire et à l'expertise technique pour l'accès aux positions dirigeantes, voir **Chapitre 5**). En parallèle se produisent des transformations relatives au périmètre géographique sur lequel opèrent les élites – changements qui constituent l'objet du prochain chapitre.